

Règlement dressage (FM/HF)



En vigueur dès le 15.08.2017

1. Les épreuves sont disputées selon le Règlement de dressage (RD) de la FSSE.
2. Les épreuves sont ouvertes aux chevaux âgés de 4 ans au moins (l'année de naissance faisant foi).
3. Aucune restriction quant au nombre de chevaux inscrits par cavalier. Chaque cavalier est responsable du respect de l'horaire.
4. **Catégories**
FM1/HF1: pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 4 et 5 ans au bénéfice d'un certificat d'origine reconnu ou carte d'identité ainsi que d'un passeport équin. L'inscription au registre des sports à la FSSE est obligatoire. Aucune restriction pour la somme des points (SP, selon calcul de la FSSE).
FM2/HF2: pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 6 ans et plus au bénéfice d'un certificat d'origine reconnu ou carte d'identité ainsi que d'un passeport équin. L'inscription au registre des sports à la FSSE est obligatoire. Pour les chevaux de 6 ans, aucune restriction pour la SP ; pour les chevaux plus âgés : jusqu'à maximum 40 SP.
FM3/HF3: pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 7 ans et plus âgés au bénéfice d'un certificat d'origine ou carte d'identité reconnu ainsi que d'un passeport équin. Si un cheval totalise plus de 160 SP avant une épreuve, les points obtenus lors de celle-ci ne seront pas comptabilisés.

L'inscription au registre des sports de la FSSE est obligatoire.

Les trois catégories (FM1/HF1 – FM2/HF2 et FM3/HF3) sont obligatoires dans l'avant-proposition (2 reprises par catégorie)

5. **Reprises**
FM1/HF1: Programme JC 01, édition 2003 et FB 01, édition 2013
FM2/HF2: Programme FB 03, et FB 05, édition 2013
FM3/HF3: Programme FB 07 et FB 09, édition 2013
Le jury se compose de 2 à 3 juges de dressage agréés par la FSSE.
6. **Bride et harnachement**
Bride et tenue du cavalier selon RD, degré FB.
L'emploi de la cravache est autorisé.
7. **Inscription/finance**
Uniquement en ligne sur le site my.fnch.ch
8. **Finance d'inscription, prix, classement**
La finance d'inscription pour les chevaux FM, dont l'organisateur bénéficie d'un soutien de la FSFM, est fixée à **Fr. 30.-** au moins. Pour les chevaux d'autres races, la finance d'inscription peut être fixée à **Fr. 45.-** au moins. La différence entre la finance min. pour les chevaux autres que FM et la finance min. pour les chevaux FM sera déduite du décompte adressé par la FSFM à l'organisateur.

Prix: selon les directives de la FSFM/FSH.

Classement: 50 % des partants par épreuve (FM + HF). Classement séparé par race. Les pourcentages doivent absolument être mentionnés sur la liste des classements.

S'il n'y a qu'un seul partant dans une catégorie, celui-ci doit obtenir un minimum de 55 % pour être classé.

Les FM classés seront publiés sous www.fm-ch.ch. Les HF classés seront publiés sous www.haflinger.ch.

Le jury doit être présidé par un délégué technique officiel de la FSSE.